

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE  
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU  
COMITE DIRECTEUR DU 11 JUIN 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents excusés : 5

Membres ayant donné procuration : 2

**Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :**

CREMMEL Joseph, BURRUS Daniel, DANGELSER Aimé, DOEPPEN Hans, DORSCHNER Christian, GERARD Daniel, HERRMANN Pascal, HITTINGER Denis, HOERTH Jean-Michel, JUNDT Jean-Jacques, KERN Viviane, KOPP Audrey, LORENTZ Béatrice, OBERLE Carine, PUEYO Julien, ROBITZER Georges, SAND Gilbert, SCHMITT Claude, SCHMITT René, SCHNITZLER Nadine,

**Assistait en outre à la séance :**

M. Laurent MARIE, Directeur Général des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Mission Prévention et Déchets du SMICTOM

**Etaient absents ayant donné procuration :**

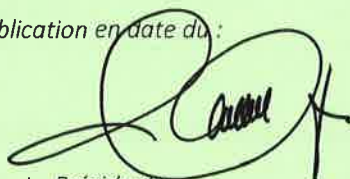
LEICHTWEIS Samuel donnant procuration à SAND Gilbert, EICHHOLTZER Michel donnant procuration à CREMMEL Joseph

**Etaient absents excusés :** ESTEVES Christine, FISCHBACH Jean-Marc, HAEMMERLIN Médéric, HOLZSCHERER Daniel, SPACH Thierry

Décision rendue exécutoire compte tenu de :

- la réception en Sous-Préfecture le :

- la publication en date du :



Le Président :

Joseph CREMMEL



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-256701301-20240702-982258-DE

## 5- Actions tri et communication

Actions réalisées début 2024 (hors PLPDMA) :

- Elaboration d'un plan d'actions pour les ambassadeurs du tri
- Mise en place d'une nouvelle procédure de suivi des pré-collectes
- Animations tri : maternelle de Dettwiller, visite EVNA collège Bouxwiller/école du centre, restaurant La Garenne, club Temps libre à Ingwiller, Ilot du Moulin, à venir : salariés Entraide emploi, passage de la flamme olympique (26 juin)
- Signalétique en déchèterie
- Actus site et page Facebook
- Shooting photos (banque d'images)
- Proposition d'accompagnement à 5 associations sportives
- Relais du Elsass Putz

### Suivi de la qualité du tri des emballages recyclables et vieux papiers

Les résultats des caractérisations réalisées à l'usine de tri depuis le début de l'année :

| 2024    | Tournée                           | Refus   |
|---------|-----------------------------------|---------|
| 08-janv | Monswiller                        | 18,55 % |
| 09-janv | Dossenheim / Hattmatt             | 23,02 % |
| 15-janv | Saverne                           | 19,17 % |
| 23-janv | Ingwiller                         | 18,20 % |
| 26-janv | Singrist / Landersheim            | 30,14 % |
| 20-févr | Ingwiller / Imbsheim / Printzheim | 17,12 % |
| 07-mars | Bouxwiller / Buswiller            | 20,77 % |
| 27-mars | Saverne                           | 10,32 % |
| 03-avr  | Marmoutier                        | 27,25 % |
| 11-avr  | Bouxwiller                        | 21,26 % |
| 24-avr  | Saverne Gravière / Bosselshausen  | 38,92 % |
| 23-mai  | Steinbourg                        | 21,78 % |

La moyenne des erreurs de tri s'élève à 22,21 % en moyenne depuis le début de l'année.

**Questions des membres du CODIR** aux sujets de la mise en œuvre de la procédure de suivi des pré-collectes : comment mettre en œuvre la phase 4 qui devrait proposer une possible contravention pour refus récurrent du bac TRI, pour non-conformité aux consignes de tri ?

**M. CREMMEL** : pose la question du pouvoir de police du maire ? Comment les communes peuvent -elles verbaliser si elles n'ont pas de police municipale, ou qu'elles ont transféré la compétence à l'intercommunalité ?

**M. MARIE** : indique pour information que le service communication a pris attache auprès de la CA du Grand Belfort qui s'est donnée la possibilité de verbaliser les usagers pour non-conformités récurrentes de dépôt d'ordures ménagères dans les bacs de tri. Des retours que nous avons pu avoir, la procédure n'a été que très peu mise en œuvre depuis sa validation (2022). Seulement une dizaine de procès-verbaux. La dissuasion attendue de l'annonce du dispositif, et la prévenance au préalable de cette possibilité en cas de récidive après information et contact pris par les ambassadeurs du tri avec les usagers, semblent suffire à son impact.

**M. DOERSCHNER** : propose comme sanction d'étudier la possibilité de déclasser le bac TRI, et de facturer simplement une levée supplémentaire de « déclassement » à l'usager. Il s'agirait de comptabiliser la levée au titre d'une collecte d'un bac OMR.

**M. MARIE** : indique qu'effectivement cette procédure pourrait s'envisager. Il note de revenir sur ce point au prochain CODIR, avec une proposition de procédure qui pourrait être mise en œuvre et de sa communication aux usagers et contrevenants.

**Mme SCHNITZLER** : pose la question de savoir si le tri est bien mis en place au quartier « Gravières » à Saverne ? Il semblerait que les bacs TRI aient été retirés, car trop souvent non-conformes ?

**M. MARIE** : indique qu'effectivement la qualité du tri n'est pas bonne au niveau des habitats collectifs de ce quartier. Il n'a pas de certitude que les bacs aient été retirés, ou ne soient plus ou peu remis à la collecte par le gestionnaire des immeubles. Il précise seulement que dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire, qui tarifie les bacs de tri, une fiche de renseignement par immeuble collectif dont les bacs sont gérés en mutualisation a été adressée à tous les gestionnaires, syndic et/ou bailleurs sociaux, leur demandant de nous confirmer nos renseignements sur les bacs à disposition. Même si nous n'avons eu que peu de retour à nos courriers, certains nous ont fait savoir qu'effectivement certains bacs affectés ne sont pas ou peu remis à la collecte, voir ont disparu des locaux poubelles. Un travail est à renouveler avec les ambassadeurs du tri au niveau des habitats collectifs. Ceci va être repris au deuxième semestre. Le service communication y travaille pour proposer des actions d'accompagnement et de suivi particuliers auprès des gestionnaires de ces immeubles. Une information plus précise sera faite sur ce point au prochain CODIR.

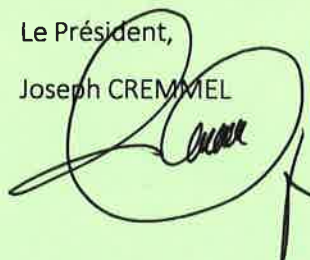
**Le Comité Directeur prend acte de la présentation et de ces informations.**

Saverne, le 02/07/2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joseph CREMMEL





REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-256701301-20240702-982258-DE